

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL Du 18 mars 2021 à 18h30 à la Mairie

Membres du Conseil Municipal présents :

Michel CAPPÉ, Valérie BÉLOTTI, Nadine CONTANT, Jean Luc OURIET, Pascal POTIER, Frédéric RZEPKA, Jean-Louis JEANSON, Patrick LECOMTE, Sylvette GRANDPIERRE, Jean-Michel BELOTTI, Isabelle RICART

Excusé-e-s :

Administratif: B. CAPPÉ

ORDRE DU JOUR

Signature du registre des délibérations et arrêtés

Après lecture, les Membres du conseil municipal approuvent et signent le registre des délibérations et des arrêtés de 2020

Délibération pour approbation du Compte Administratif 2020 (CA)

Est nommée Présidente de séance : Mme Sylvette GRANDPIERRE (*Le Maire ne pouvant pas prendre part à la décision*)

Présentation du CA aux membres du conseil municipal.

Balance des comptes :

Recettes d'investissement	19 870,79 €
Dépenses d'investissement	<u>15 981,91 €</u>
Solde d'investissement	3 888,88 €
Recettes de fonctionnement	473 109,01 €
Dépenses de fonctionnement	<u>173 069,75 €</u>
Solde de fonctionnement	300 039,26 €

Soit un excédent global de **303 928,14 €** (solde investissement + solde fonctionnement)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 10 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention, approuve le CA 2020.

Délibération pour approbation du compte de gestion 2020

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le compte de gestion émis par le Centre des Finances Publiques. Celui-ci est identique au Compte Administratif 2020.

Travaux Route de Neuville, pont de l'Isson et Rue des Montieux

M. le Maire, dans le programme de réfection des routes communales, propose :

- Route de Neuville :
 - Reprofilage des zones affaissées et rives dégradées.
 - Exécution d'un enduit monocouche.
 - Marquage au sol

- Pont de l'Isson à Neuville :
 - Réparation des affaissements avant et après le pont (terrassement et création de 4 massifs de béton)

- Rue des Montieux
 - Exécution d'un enduit mono-couche sur la partie de la rue la plus longue et bi-couche sur la petite partie

Montant du devis émis par l'entreprise SAVOLDELLI : 46 847,50 € HT soit 56 217,00 € TTC

Le conseil municipal émet un avis favorable à l'exécution de ces travaux.

A voir aussi la Route de Cloyes qui, avec les débordements de la Marne, s'est abîmée sur les rives
Le conseil municipal propose d'effectuer par ces propres moyens le reprofilage des rives dégradées avec du béton (*idem à ce qui avait déjà été réalisé il y a quelques années*).
Une toupie de béton sera commandée. Cette corvée sera faite aux beaux jours.

Travaux église d'Arzillières

A la demande de la DRAC, trois architectes du patrimoine ont été contactés pour la restauration complète de l'église d'Arzillières.

Architecte n° 1 : Cabinet GISSINGER et TELLIER de Reims.

M. GISSINGER s'est rendu sur place un matin de novembre pour se rendre compte des travaux à envisager.
Coût de l'étude, avec étude de sol, 18 190,00 € HT soit 21 828,00 € TTC

Architecte n° 2 : Cabinet NASCA de Paris.

Mme CAPRON VALAT est venue sur place en fin d'après midi au mois de décembre.
Coût de l'étude, sans étude de sol, 35 200,00 € HT soit 42 240,00 € TTC

Architecte n° 3 : Cabinet Eugène Architecte de Paris

Mme HUBERT n'est pas venue mais nous a fait parvenir une estimation.
Coût de l'étude, sans étude de sol, 19 600,00 € HT soit 23 520,00 € TTC

Le conseil municipal, après avoir pris acte de ces trois devis émet un avis favorable pour le Cabinet d'Architectes GISSINGER et TELLIER de Reims.

Ces trois propositions seront envoyées à la DRAC pour analyse.

Une demande de subvention à hauteur de 50 % sera demandée à la DRAC

Une demande sera aussi faite auprès de la DRAC pour commencer l'étude avant l'obtention formelle de la subvention.

Attendre la réponse des services de la DRAC ;

Travaux de rénovation de l'ancienne mairie.

L'ancienne mairie a besoin d'être rafraîchie (papier, peinture, sol)

Le Maire propose de faire intervenir VITRY SYNERGIC.

Un devis leur sera demandé.

A revoir lors d'une prochaine réunion.

Plantation des peupliers

L'entreprise JAMPIERRE est venue planter les peupliers sur certaines parcelles communales.

Fuite étang de Flancourt dit Leriche

Le Maire s'est aperçu que l'étang, au niveau de la buse, fuyait.

Il a pris contact avec l'entreprise CALIN spécialisée dans le béton coulé dans l'eau afin de savoir comment faire pour colmater cette fuite.

Une personne de l'entreprise CALIN se rendra sur place vendredi 19 mars dans l'après-midi.

Si cette entreprise peut intervenir sans avoir à vider l'étang, un devis lui sera demandé.

Logiciel cimetière.

ADIC Informatique, par l'intermédiaire du Groupe SEDI, propose un logiciel « clés en main » pour la gestion des cimetières moyennant environ 25 € HT par tombe soit pour nos trois cimetières, un montant de 3 700 € HT. Le Maire informe que ce n'est pas toujours facile d'attribuer une place dans les anciens cimetières, qu'il n'a pas le droit à l'erreur.

Le conseil municipal dit que si ce logiciel est vraiment nécessaire, il est possible de l'acquérir mais que le coût est tout de même onéreux.

Voir avec SEDI s'ils peuvent faire un geste commercial.

Subvention aux associations

Le conseil municipal reconduit toutes les subventions attribuées aux différentes associations en 2020.

Projet éolien

En février, deux développeurs (BayWa r.e. et Eurocape New Energy) sont venus présenter leur projet au conseil municipal.

Projets pratiquement identiques (3 à 6 éoliennes chacun)

Vu la présentation faite par le Chargé de projet BayWa.r.e.,
Considérant la motivation de celui-ci pour faire aboutir son projet et surtout, vue le côté financier,
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, a porté son choix sur le développeur BayWa r.e.

Tours de garde pour les élections Départementale et Régionale des 13 et 20 juin 2021

Deux bureaux de vote seront installés (un à la mairie et un dans la salle de réunions)

08 h à 10 h 00

Michel CAPPÉ
Jean Louis JEANSON
Pascal POTIER
Sébastien BLOT

10 h 00 à 12 h 00

Frédéric RZEPKA
Jean Luc OURIET
Corinne JEANSON
Isabelle RICART

12 h 00 à 14 h 00

J. François VIGNERON
Gérard CONTANT
Nadine CONTANT
Jean Michel BELOTTI

14 h 00 à 16 h 00

Michel PICARD
Patrick LECOMTE
Jean Claude BELOTTI
Valérie BELOTTI

16 h 00 à 18 h 00

Nadine CONTANT
Valérie BELOTTI
Sylvette GRANDPIERRE
Catherine HAFFNER

*Attention, les personnes extérieures au conseil municipal seront contactées personnellement par la mairie.
Si elles ne sont pas disponibles, elles seront remplacées par d'autres électeurs.*

Nettoyage du terrain de foot à Neuville

Un peuplier est tombé sur la cabane fabriquée par les jeunes du village.
Cette cabane étant par conséquent effondrée, il faut l'enlever.
Certains jeunes de Neuville (ou ayant demeurés Neuville) se proposent de l'enlever.
Une corvée sera faite avec la participation de certains conseillers.
La 2^{ème} adjointe s'occupe du planning.

Passage de la fibre optique

Pas de date de raccordement pour le moment.

Clé de l'église

Mme HAFFNER et M. CHOBRIAT demandent d'avoir un double de la clé de l'église.
M le Maire émet un avis défavorable.
La clé est disponible chez Mme BELOTTI.
Il n'y a aucun souci pour l'avoir en cas de besoin.

Taxe sur les ordures ménagères – TOMi

Dans environ deux ans, afin de réduire fortement les déchets (sacs noirs), la collecte des ordures ménagères se fera par les services de la CC Vitry Champagne et Der au poids ou à la levée.

Pour information :

- Moyenne de la collecte par habitant pour la CC Vitry Champagne et Der : environ 230 kg/an
- Moyenne de la collecte par habitant de la strate : environ 250 kg/an

Il va falloir trier davantage !!!

Rappel, des sacs jaunes sont à votre disposition à la mairie.

Séance levée à 20h40

Le Maire, M. CAPPÉ